

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mardi 21 Avril 2026** à **18 h 00**,
Le Conseil s'est réuni à la Mairie
Sous la présidence de **M. BAILLET Sébastien, Maire**
En suite d'une convocation en date du 14 Avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20260421-DEL17-210426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Étaient présents :

1. M. BAILLET Sébastien
2. M. LEPRÊTRE Régis
3. Mme WACOGNE Aurore
4. Mme POMMIER Marie-José
5. Mme FOURNIER Pauline
6. M. GOSSELIN Jean-Michel
7. Mme ROUX Bérénice
8. M. MATHIAS Serge
9. Mme BONVOISIN Nathalie
10. M. LEPRETRE Emmanuel
11. Mme CALOIN Allison
12. M. RAMET Fabien
13. Mme HENRIETTE Aurélie
14. M. HOLMÈS Arnaud
15. Mr CARALP Philippe
16. Mme ÉLYSÉ Andréa
17. M. WAROT Laurent
18. Mme LOTH Cécile
19. M. TINDILLER Franck
20. M. DE ROQUIGNY Antoine
21. Mme MAILLART Maryse
22. Mme PRUVOST Coralie
23. M. LAMOUR Jean-Pierre
24. M. BERRIER Paul
25. Mme DHALENNE Brigitte

Absent(s) excusé(s) :

1. Mme TILLIER Nathalie donne procuration à Mme BONVOISIN Nathalie
2. M. BONVOISIN René donne procuration à Mme FOURNIER Pauline
3. M. HAGNERÉ Damien à Mme WACOGNE Aurore
4. Mme PHILIPPOT Loëtitia à Mme CALOIN Allison
5. M. RAMET Philippe à M. BAILLET Sébastien
6. Mme CATHERIN Athénaïs à M. MATHIAS Serge
7. M. CAUX Franck à MR TINDILLER Franck
8. M. RAMET Dominique à M. BERRIER Paul

Secrétaire de séance : Mme WACOGNE Aurore

En exercice : 33

Présent(s) : 25

Absent(s) – Procuration(s) : 8

Absent(s) non excusé(s) : 0

DÉLIBÉRATION N° 2026-17

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de l'Office Municipal de Tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération municipale du 8 mars 2006 portant création de la régie communale administrative dotée de la seule autonomie financière dénommée «Office Municipal de Tourisme» (OMT) ;

Vu les statuts de la régie « Office Municipal de Tourisme » ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner les membres du Conseil d'exploitation de l'Office Municipal de Tourisme ;

Considérant que, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'exploitation sont nommés pour la durée du mandat municipal ;

Considérant que le Conseil d'exploitation est composé de 17 membres, répartis comme suit :

- 9 conseillers municipaux ;
- 8 représentants des socio-professionnels et acteurs du tourisme local ;

Considérant que le scrutin secret a lieu lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une élection à trois tours de scrutin (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé). Sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret en cas de nomination ou de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **fixer la composition du Conseil d'exploitation de l'Office Municipal de Tourisme comme suit :**
 - 9 membres issus du Conseil municipal ;
 - 8 membres représentant les socio-professionnels et acteurs du secteur touristique local ;
- **procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres du Conseil municipal au Conseil d'exploitation de l'Office Municipal de Tourisme ;**

- **désigner les représentants du Conseil municipal comme suit :**

Membre de Droit	Président du Conseil d'exploitation de l'OMT	1. M. Sébastien BAILLET Maire de la commune d'Étapes-sur-mer
12 membres (maximum)	Groupe majoritaire « Étapes-sur-mer passionnément » 6 membres	2. Pauline FOURNIER 3. Marie-José POMMIER 4. Nathalie BONVOISIN 5. Jean-Michel GOSELIN 6. Laurent WAROT 7. Damien HAGNERÉ
	Groupe « Unis pour l'avenir d'Étapes-sur-mer » 2 membres	8. Franck TINDILLER
	Groupe « Étapes en Grand » 1 membre	9. Paul BERRIER

- **désigner les représentants socio-professionnels comme suit :**

- 1 représentant des hôteliers ;
- 1 représentant des restaurateurs ;
- 1 représentant des hébergements touristiques (gîtes / chambres d'hôtes) ;
- 1 représentant du camping ;
- 1 représentant des commerçants et artisans ;
- 1 représentant d'une structure touristique locale ;
- 1 représentant institutionnel du tourisme ;
- 1 représentant du tissu économique ou associatif local ;

- **préciser que :**

- les membres sont nommés pour la durée du mandat municipal ;
- ils peuvent être remplacés par délibération du Conseil municipal.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire d'Étapes-sur-mer,
Sébastien BAILLET



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Nomenclature acte : 5.3 (Désignation de représentants)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2026

Date de la publication le 27 avril 2026

